

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité  
Direction de la Protection Maternelle et Infantile et de la Santé Publique  
13071

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 SEPTEMBRE 2020  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET / MME BRIGITTE DEVÉSA**

**OBJET : Convention avec l'association "projet de centre de santé communautaire marseillais".**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la protection maternelle et infantile, l'enfance, la santé et la famille, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Au titre de sa compétence légale de protection maternelle et infantile (PMI), le Département (direction de la PMI et de la santé publique) met en œuvre avec le concours de professionnels de santé des consultations médicales de planification et d'éducation familiale, de suivi des grossesses et de pédiatrie préventive et sociale.

L'offre de santé délivrée par le Département couvre l'ensemble du territoire départemental. Cependant, si une offre de consultation pédiatrique est bien présente sur le secteur de l'extrême nord de Marseille, les consultations gynécologiques restent difficiles d'accès.

L'association « projet de centre de santé communautaire marseillais » a créé un centre de santé dénommé « le château en santé » au sein de l'ensemble d'habitations du parc Kalliste situé à Marseille 15<sup>ème</sup>. Le centre s'engage dans une médecine de qualité, promouvant une prise en charge globale du patient, s'inscrivant au niveau du territoire local et s'orientant vers une démarche de santé participative.

Afin de pérenniser son action, le Département propose d'allouer à cette association une subvention de projet spécifique de 5 000 € pour l'année 2020, du même montant qu'en 2019, et de signer une convention conformément au modèle type prévu à cet effet.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

